



Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 09 juillet 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, LEMAIRE Brigitte, PROISY Stéphanie, LECLERCQ Nicolas, COULLE Katia, MULET Xavier, Geneviève DUBREUCQ

Absents excusés : M. Christophe CHOPIN pouvoir à M. Vincent LAMOUREUX
Mme Josette ROY, Mme Ludivine GOULARD, M. Jean LEFEVRE,
M. Constant GUILLOON, Mme Annie DOBLEMARD.

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

1/Habilitation du Conseil municipal donnée au Maire d'ester en justice et représenter les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI

2/Vote des subventions 2024 aux associations

3/Acception de chèques GALLOO pour la vente de ferraille

4/Acception d'un don

5/Autorisation de signature de la convention entre la Commune et l'UTAS concernant la mise à disposition de locaux à usage de bureaux

6/ Loi 3DS Adressage - Procédé de numérotation à définir, séquentielle ou métrique

- Synthèse des commissions
- Point sur la CCTC
- Infos diverses, questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs de M. Christophe CHOPIN pouvoir à M. Vincent LAMOUREUX

Absents excusés : M. Christophe CHOPIN pouvoir à M. Vincent LAMOUREUX

Mme Josette ROY, Mme Ludivine GOULARD, M. Jean LEFEVRE,
M. Constant GUILLOON, Mme Annie DOBLEMARD.

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

Lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2024 et s'il y a des remarques.

Pas de remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

**Objet : Habilitation du Conseil municipal donnée au Maire d'ester en justice et
représenter les intérêts de la commune devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la requête n°2102219-4 enregistrée le 25 juin 2021, et un mémoire enregistré le 17 août 2022 tendant à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2021 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINS-RICHAUMONT ;

Vu le jugement en date du 31 mai 2024, rendu par le Tribunal Administratif d'AMIENS, dossier n° 2102219-4, annulant la délibération attaquée du Conseil municipal de la Commune de SAINS-RICHAUMONT du 9 février 2021 approuvant le plan local d'urbanisme et, ensemble, la décision du 27 avril 2021 rejetant le recours gracieux de M. Eric LAHAYE formé à l'encontre de ladite délibération.

L'organe délibérant doit donner l'habilitation au Maire d'ester en justice et à représenter les intérêts de la Commune dans l'instance ci-dessus rappelée, devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI à l'encontre du jugement de Tribunal Administratif d'Amiens du 31 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Mr le Maire à ester en justice et à représenter les intérêts de la Commune dans l'instance ci-dessus rappelée, de déposer une requête d'appel devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI, tendant à l'annulation du jugement du Tribunal Administratif d'Amiens du 31 mai 2024 et au rejet de la requête introductory d'instance de Monsieur Eric LAHAYE du 25 juin 2021 ;
- De déposer devant la Cour Administrative d'Appel de DOUAI, dès l'enregistrement de la requête d'appel, une requête distincte tendant au sursis à exécution du jugement attaqué du 31 mai 2024, sur le fondement des articles R.811-15 et R.811-17 du Code de Justice Administrative.

Objet : Vote des subventions 2024 aux associations

Suite la réunion de la commission « enfance, jeunesse et vie associative » qui s'est tenue le jeudi 6 juin, les membres présents proposent le versement des subventions suivantes

ESPOIR – 4200 euros	(subvention 2023 : 4200€)
TTSR – 1700 euros	(subvention 2023 : 1600€)
APE primaire – 650 euros	(subvention 2023 : 650€)
APE collège – 685 euros	(subvention 2023 : 250€)
ACPG CATM – 650 euros	(subvention 2023 : 650€)
CHASSE – 500 euros	(subvention 2023 : 500€)
Histoire Locale et Patrimoine – 250 euros	(subvention 2023 : 250€)
Comité d'animation – 400 euros	(subvention 2023 : 400€)

Total 9 035 euros

Les associations suivantes n'ont pas fait parvenir de demandes de subvention : le Souvenir français, l'Araignée Morgane, Le rucher école, l'ACAS, les Sapeurs-pompiers et le Foyer rural.

Après avoir pris connaissance des propositions ci-dessus de la commission « enfance, jeunesse et vie associative », et après discussion les Membres du Conseil municipal décident de verser les subventions suivantes :

- ACPG ACTM	650€
- APE ECOLE PRIMAIRE	650€
- APE COLLEGE DE SAINS-RICHAUMONT	685€
35€/enfant voyage en IRLANDE = 525€	
20€/enfant voyage en Allemagne = 160€	
- Histoire locale et Patrimoine	250€
(M. LAMOUREUX Vincent et M. MULET Xavier membres de l'association, ne prennent pas part au vote.)	
- Comité d'Animation	400€
(Mr LECLERCQ Nicolas, membre de l'association, ne prend pas part au vote.)	
- Société de chasse	500€
(Mr MULET Xavier, membre de l'association, ne prend pas part au vote.)	

En ce qui concerne l'Association sportive l'ESPOIR et le TTSR, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 50 % du montant proposé par la commission « enfance, jeunesse et vie associative » dès maintenant et de demander des informations complémentaires notamment le PV d'assemblée générale et le nombre de licenciés à la rentrée, afin que la Commission puisse ajuster sa proposition au prochain Conseil municipal.

Subventions versées :

- Espoir SAINS-RICHAUMONT	2100€
- TTSR	850€
(Mr LAMOUREUX Vincent, membre de l'association, n'a pas pris part au vote.)	

Objet : Acceptation de chèques GALLOO pour la vente de ferraille

M. le Maire indique que suite à la démolition de la maison « QUENT », un dépôt de ferraille a été fait au Ets GALLOO à FLAVIGNY LE GRAND. Deux chèques sont arrivés en mairie pour un montant de 389.50€ et 205.00€.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux chèques, la recette sera portée à l'article 75888 du budget primitif 2024.

Objet : Acceptation d'un don

M. le Maire indique qu'avant démolition du garage « QUENT », une personne intéressée par de la vieille ferraille (pièces et tôles de vieilles voitures) l'a récupéré. Un don de 50€ a été remis.

SARL BACHELET AUTOMOBILES 50.00€

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le don, la recette sera portée à l'article 75888 du budget primitif 2024.

Objet : Autorisation de signature de la convention entre la Commune et l'UTAS concernant la mise à disposition de locaux à usage de bureaux

M. le Maire rappelle que la Commune met à disposition des locaux à usage de bureaux dans le cadre des missions sociales de l'UTAS (mardis après-midi : action sociale et tous les 2èmes lundis matin par le service PMI).

Soit 2 bureaux, superficie : 5.50 m² x 2
+ le hall d'attente de 10 m²

Une convention sera établie.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signée la convention à intervenir entre la commune et l'UTAS.

Le Maire indique qu'une représentante de l'UTAS visitera les locaux très prochainement.

Objet : Loi 3DS Adressage - Procédé de numérotation à définir, séquentielle ou métrique

L'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. **Le Conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.**

Jusqu'à présent une distinction était faite selon la taille des communes et celles ne dépassant pas 2000 habitants n'étaient pas tenues de transmettre la liste de leurs voies au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre.

Le changement attendu : toutes les communes doivent délibérer sur les noms des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits. Les toutes petites communes vont ainsi diffuser leurs adresses en ayant toute compétence à le faire.

La Commune a le choix d'être accompagnée.

M. le Maire a sollicité l'aide de la poste pour un accompagnement : « prestation ADN PREMIUM,(AIDE A LA DENOMINATION ET A LA NUMEROTATION DES VOIES) coût HT 3 796.40€.

Les délais des différentes étapes :

Réunion de cadrage : 06/06/2024

Restitution « Audit et conseil » : 09 /2024

Réunion publique AMONT :

Restitution « projet d'Adressage » : 11/2024

Réunion publique Aval :

Fin de prestation : 11/2024

La « réunion de cadrage » de la prestation ADN a été réalisée un « rapport méthodologique » a été restitué par la poste.

Le Conseil municipal est amené à définir le procédé de numérotation, soit : séquentielle ou métrique.

La numérotation séquentielle :

Dite classique, la plus usitée sur le territoire

Numérotation de deux en deux, depuis le début de la rue, avec les numéros pairs placés à droite et les numéros impairs à gauches

Si cette numérotation peut convenir dans les zones urbaines elle offre peu de possibilité d'intercaler de nouvelles habitations

La numérotation métrique :

Correspond à la distance en mètres depuis le début de la rue à l'habitation (point à numérotter) Elle tient aussi compte des côtés pairs et impairs.

Cette numérotation permet d'intercaler des habitations sans avoir recours aux numéros bis, ter etc.... Elle indique l'adresse selon une distance facilitant ainsi la recherche pour les services d'urgences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de définir le **procédé de numérotation séquentielle.**

- **Synthèse des commissions :** R.A.S.
- **Point sur la CCTC :** R.A.S.

- **Infos diverses, questions diverses**
- M. le Maire revient sur le montant d'ouverture de la ligne de trésorerie réalisée au CRCA, la proposition de 150 000 € a été revue à hauteur de 107 600 € par la banque selon les arrêtés de subventions attendues.
- Energies renouvelables sur la commune de SAINS-RICHAUMONT (voir pièce annexe)
- Fêtes communale et nationale : 13/14/15 juillet
- **Samedi 13 juillet** : Concours de pétanque - Fête foraine- Soirée disco- Retraite aux flambeaux- Feu d'artifice.
Qui serait disponible pour distribuer les flambeaux, vers 22 heures ?
- **Dimanche 14 juillet** : Cérémonie au monument aux morts- Fête foraine- La France en courant (longue course à pied en relais), arrivée à 17 heures, face à la gendarmerie place de l'hôtel de ville, remise de récompenses en présence de M. Felix FIEVET coureur à pied, retenu pour porter la flamme olympique à Saint-Quentin.
La commune recevra la délégation allemande de Bliesmengen-Bolchen. A cette occasion, les Conseillers municipaux sont invités à partager le repas qui suivra le vin d'honneur. Si ce n'est déjà fait, merci de confirmer votre présence très rapidement en mairie.
- **Lundi 15 juillet** : Concours de boules en bois- Fête foraine- Distribution de tickets de manèges aux enfants.
Qui serait disponible pour distribuer les tickets aux enfants vers 17 heures ? Mme Geneviève DUBREUCQ et Mme Katia COULLE se portent volontaires.
- Nouvelle association : Cétakiltour, Président : M. Nathaniel VALIERE en association avec les enseignants du collège Quentin de la Tour. Rencontre autour des jeux de société, dès septembre, salle de théâtre.
- CCAS : sortie au parc « La mer de sable » le jeudi 22 août 2024. Inscriptions en mairie à partir du 1^{er} juillet.
- Le docteur BOSCHMANS reprendra ses consultations le mardi 3 septembre.
- L'ostéopathe Yasmine Nanai reprendra ses consultations à partir du 16 août, sur RDV.
- Lecture du courrier reçu le 26 juin 2024, d'un maraîcher diversifié dans la vente à la ferme et marchés de Sons-et-Ronchères, à la recherche d'une surface entre 8000 m² et 1 ha 500 maximum (ou d'un bâtiment) avec point d'eau ou possibilité de raccordement au réseau, en location longue durée.

- M. le Maire fait savoir que suite à la dernière visite du 19 juin au local « Salle Bourlet », mis à disposition de l'Association les fringues sainsoises, que le bâtiment se vide, qu'une prochaine visite est prévue le 17 juillet, la libération de l'intégralité de l'occupation est prévue le 30 août 2024.
- « SC conception », concepteur de site internet à Marle, missionné par la commune suite à la cyberattaque, viendra en mairie le 16 juillet pour présenter le nouveau site de la commune.
- Vidéo protection les 12 caméras sont en service.
- Courrier reçu de la Préfecture, indiquant une chute de l'autofinancement communal de 23%, M. le Maire argumente sur la charge de personnel importante dû au renouvellement de l'équipe technique, et l'emploi anticipé d'un nouvel agent pour palier au futur départ à la retraite en début d'année 2025 de l'agent responsable de l'équipe technique.
- M. le Maire indique que la parcelle ex « QUENT » doit-être nettoyée avant la mise en vente.

Il indique aussi qu'un arrêté de péril imminent devra être pris concernant un mur en mauvais état rue de la gare, des travaux de réfection de voirie doivent débuter en septembre, un courrier a été fait au propriétaire, resté sans réponse à ce jour.

Séance levée à 20 heures 30

La Secrétaire de séance,

Le Président de séance,